

## **Pour une politique durable de l'énergie**

Moritz Leuenberger, conseiller fédéral  
Chef du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Conférence de presse

28 août 2000, Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne

---

Mesdames, Messieurs,

Les objets sur l'énergie en votation le 24 septembre constituent des projets politiques importants et exigeants.

Il s'agit

- de l'initiative solaire
- de son contre-projet, la redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables (la redevance promotionnelle)
- et de la norme de base, la redevance incitative en faveur de l'environnement

La redevance promotionnelle et la redevance incitative ont été élaborées par le Parlement après un long et minutieux travail. Il a permis de réunir dans des projets communs des exigences de politique énergétique et de politique régionale. La Suisse est divisée en divers camps énergétiques qui, depuis de nombreuses années, se paralysent réciproquement et bloquent toute avance dans ce délicat secteur de la politique nationale.

Le Parlement a eu le mérite de dépasser ces blocages en formulant des solutions qui pouvaient convenir aussi bien à l'économie qu'aux organisations environnementales. Les solutions trouvées donnent aussi une réponse aux préoccupations des différentes régions. Les cantons à la source de l'énergie hydraulique connaissent en effet une autre situation que les cantons ayant des centrales nucléaires ou s'approvisionnant avant tout avec cette énergie.

Le Conseil fédéral soutient ce travail du Parlement et dit 2 x oui,

- une fois à la redevance promotionnelle et
- une fois à la redevance incitative.

Il poursuit ainsi 3 objectifs fondamentaux:

- 1) la protection du climat et de l'environnement
- 2) la promotion des énergies renouvelables et, à travers elles, des entreprises innovatrices et des emplois de qualité et
- 3) la protection de l'hydraulique dans le contexte de libéralisation du marché.

Les objets en votation sont aussi exigeants dans la forme, dans la procédure de vote:

Pour la première fois, le souverain doit aussi se prononcer sur une question subsidiaire pour départager l'initiative solaire ou le contre-projet.

Cela signifie que la personne qui est pour l'un des 2 projets peut voter oui aux deux, qui partagent la même philosophie. Elle peut ensuite marquer sa priorité dans la question subsidiaire.

Le 24 septembre, il s'agit aussi du primat du politique.

- Le Vorort fait campagne pour 3 x non à coups de millions de francs. Sa campagne suggère que l'énergie est un simple facteur de coût et que l'électricité provient simplement de la prise électrique!

Mais l'énergie est étroitement associée au destin de la Suisse et, au-delà, au destin de la planète et des générations futures.

Comme Suisses et Suissesses: l'énergie hydraulique a longtemps été valorisée comme source propre, indigène et des gros investissements ont été consentis. Avec la libéralisation du marché de l'électricité, cette énergie hydraulique se retrouve sous une grosse pression financière.. Et, avec elle, les cantons, régions, entreprises et emplois qui en dépendent étroitement.

La redevance promotionnelle est une mesure d'accompagnement pour l'hydraulique. Comme pour les transports ou la libre circulation des personnes dans les bilatérales, cette mesure anticipe les effets de la libéralisation en cours. Elle n'est pas une mesure qui vise à réparer les dégâts après coup, comme le récent crédit de 80 millions décidé par le Conseil fédéral pour la politique régionale.

- Les sources d'énergie non renouvelables doivent être taxées. Ces ressources sont épuisables, polluantes ou liées à de gros risques de sécurité. C'est la base même de la politique de l'énergie d'y veiller. Le contraire reviendrait à pratiquer une politique de l'autruche.
- La semaine dernière, on a appris que les glaciers du Pôle nord fondaient. C'est une nouvelle alarmante. Depuis des décennies, nous nous engageons pour une politique climatique et environnementale qui corresponde aux principes de la

durabilité. Partout, on parle de durabilité: dans la Constitution fédérale à l'article 2, dans les programmes des partis politiques, dans les directives des entreprises, dans les conférences internationales.

Les votations du 24 septembre représentent une chance, une véritable opportunité, de passer de la parole aux actes, de concrétiser les belles résolutions en stratégies crédibles.

Comme le réalisent de nombreux pays européens qui prennent de l'avance.

Lorsque l'économie découvre soudain les vertus de la taxe CO<sub>2</sub>, après l'avoir combattue vivement au Parlement, elle fait semblant d'ignorer que l'électricité importée d'origine polluante, comme le gaz ou le charbon, est exclue de cette taxe.

Elle ne dit pas non plus que la taxe CO<sub>2</sub> aura pour effet une hausse massive de l'essence. Les automobilistes - comme les locataires - paieront en effet ce que l'industrie nucléaire, elle aussi exclue de la taxe CO<sub>2</sub>, économisera.

Trois fois non le 24 septembre signifierait renoncer à formuler, à réaliser, une politique de l'énergie.

Ce serait une déclaration de faillite de la volonté d'agir de la politique.

Je vous remercie de votre attention.